

même des écoles normales. Je crois qu'il y aurait lieu d'effectuer des études démographiques extrêmement compliquées afin de déterminer quels sont ceux qui devraient être formés et dans quels domaines une formation s'impose, et veiller à l'orientation des étudiants dans les domaines où les besoins sont les plus urgents. Par exemple, je pense à l'art dentaire, à la médecine ou au génie. Bref, les étudiants ne doivent pas être laissés sans orientation, mais il faut les diriger grâce à des études démographiques.

En plus de consentir des prêts aux étudiants, il est extrêmement important de pourvoir les universités des installations voulues. S'il y a quelques milliers d'étudiants supplémentaires qui fréquentent nos universités, il faudra augmenter les installations dans ces diverses institutions. Contrairement à l'honorable député de Lapointe, j'espère que toutes les provinces appuieront ce programme sans réserve, afin que nos enfants puissent fréquenter une école du Québec ou toute autre institution dans une autre région du Canada. Tout mode de prêt qui encourage les étudiants à s'instruire favorise, bien entendu, les intérêts du Canada. J'ai depuis longtemps préconisé une mesure en vue de fournir des prêts aux étudiants, car je me rends pleinement compte de quel secours aurait pu m'être une mesure de ce genre durant mes études secondaires et universitaires.

(Texte)

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Avant de reconnaître le prochain orateur, il serait probablement dans l'ordre que je satisfasse au désir de la Chambre en rendant une décision au sujet de la recevabilité de l'amendement ou de la proposition faite il y a un moment par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier).

Comme je l'ai mentionné il y a un instant, j'avais des doutes assez sérieux quant à la recevabilité de cet amendement. A première vue, la proposition de l'honorable député semblerait constituer une nouvelle proposition qui serait différente de celle qui est soumise à la Chambre. Par ailleurs, je reconnais, à la suite de l'argument qui a été avancé par l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire), que l'amendement, si on peut l'appeler ainsi, ou la proposition, ne s'oppose pas au principe du bill.

Je crois devoir apporter une attention toute particulière aux arguments qui ont été présentés en faveur de la légalité de cet amendement par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et par l'honorable député de Lapointe.

Comme il y a un doute sérieux au sujet de la proposition ou de l'amendement, je crois qu'il serait dans l'ordre que le président donne le bénéfice du doute à l'honora-

ble député qui a soumis cette proposition, tout en faisant remarquer aux honorables députés et à la Chambre que la proposition est acceptée en ce sens qu'elle n'élargit pas le cadre de la proposition présentement à l'étude et qu'elle ne doit pas être considérée comme une licence pour élargir le cadre de la discussion, qui devra naturellement rester pertinente au bill présentement soumis à la Chambre.

M. Gérard Chapdelaine (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est de mon devoir de participer à ce débat en tant que représentant d'une région où est située l'Université la plus florissante du pays et à la périphérie de laquelle est attachée une Université reconnue à travers le Canada, soit les Universités de Sherbrooke et Bishop, à Lennoxville.

Une autre raison aussi pour laquelle je tiens à participer à ce débat, c'est que je suis citoyen d'une province en ébullition à tous points de vue, et surtout en ébullition dans le domaine de l'éducation.

Je tiens à déclarer que je suis en faveur de toute formule d'aide aux étudiants, même si cette formule doit endetter les étudiants, comme l'a mentionné le député de Villeneuve (M. Caouette), car à mon avis, mieux vaut terminer ses études endetté que de ne pas les terminer du tout.

J'ai moi-même eu une expérience personnelle dans ce domaine, parce que j'ai dû m'endetter pour terminer mes études. Tout le monde sait que c'est pénible et que cela peut surtout causer à l'étudiant qui doit travailler et qui a des soucis financiers des ennuis qui feront qu'il ne bénéficiera pas de ses études comme il aurait dû s'il n'avait pas eu de soucis financiers. Il ne faut pas que nos étudiants, à cause d'un manque d'argent, puissent un jour se faire le reproche de ne pas être aussi compétents qu'ils auraient pu l'être s'ils n'avaient eu aucun souci en dehors de leurs études.

Je crois bien qu'une proposition telle que celle qui nous est présentée, même si elle est incomplète et inconstitutionnelle, comme je le prouverai tantôt, vaut le mérite d'y avoir pensé, et le gouvernement actuel a eu une bonne intention en nous présentant cette mesure.

Comme je l'ai dit, je crois que le bill est nettement incomplet et surtout inconstitutionnel. Permettez-moi de l'analyser un peu, phase par phase, d'abord en commençant par l'article 2, où l'on donne la définition de «banque»:

«banque» désigne une banque à laquelle s'applique la loi sur les banques.

Or, en vertu de la loi sur les banques, les Caisses populaires ne sont pas considérées comme pouvant prêter de l'argent aux étudiants en vertu de la présente loi. A mon avis,